

**OBJET DU CONTRAT :**

Ce présent contrat concerne la mise à disposition pour une location meublée saisonnière de la maison dont l'adresse figure en en-tête. La villa se trouve dans la résidence "le Hameau du soleil", dans l'îlot N°2 de la résidence qui comporte 8 villas contiguës selon le plan ci-joint. Les parties du contrat sont désignées dans ce texte sous les termes "les propriétaires" et "les locataires"

**DOCUMENTS CONTRACTUELS JOINTS EN APPUI AU PRESENT CONTRAT:**

- Plan de la résidence/Plan intérieur de la villa (recto-verso)+Plan d'accès depuis l'autoroute.
- Dépliant présentant la villa avec photos et toutes explications.
- Inventaire complet : mobilier + équipements (4 pages)+ Consignes durant /fin séjour(recto-verso)

**DESCRIPTION EN ABREGE DE LA LOCATION :**

(pour les détails, voir les annexes rappelées ci-dessus)

**-----PARTIES COMMUNES AUX RESIDENTS-----**

- Accès à la résidence par un portail automatique.
- Accès à la mer par un portillon donnant directement sur le chemin de la plage à l'autre extrémité de la résidence (aucune route à traverser : la mer est à 400 m de marche).
- Accès libre à la piscine de la résidence, à condition de porter le bracelet de la résidence (6 bracelets dans la villa sont à disposition).
- 1 place de parking réservée, numérotée N°9, à 40 m de la villa.

**-----PARTIES EXTERIEURES DE LA VILLA-----**

- Parcelle de 140 M2 clôturée et arborée (haies séparatives de lauriers roses, pins Leyland, pittosporums. Arbres plantés: murier platane, palmier, laegerstroemia).
- Espace de restauration extérieur sur terrasse carrelée sous une véranda 3 faces avec 3 panneaux coulissants par face. Petite TV couleurs extérieure-Salon de jardin complet (2 Tables et 7 chaises). Barbecue en dur et cuisine d'été avec plan carrelé, Plaque de cuisson gaz, évier avec arrivée d'eau chaude et froide et réfrigérateur top dans placard extérieur -Douche extérieure avec eau chaude et eau froide-, tuyau d'arrosage. Sèche-linge. 3 relax bains de soleil.

**-----PARTIES INTERIEURES DE LA VILLA-----**

**Rez de chaussée:**

-Partie séjour:

- Revêtement au sol : carrelages.
- Salle de séjour avec coin kitchenette, chauffage par convecteur électrique et radiateur bain d'huile.
- Table, chaises, banc de coin, canapé de salon convertible, luminaire halogène, buffet 2 corps en pin, télévision couleurs avec télécommande, 2 meubles casiers bibliothèques avec livres, sous verres aux murs, etc...

-Partie kitchenette:

- Revêtement au sol : carrelages.
- Réfrigérateur top, congélateur top, table de travail carrelée, four-grill électrique, four micro-ondes, plaque de cuisson vitrocéramique 4 feux, machine à laver le linge, machine à laver la vaisselle, hotte aspirante, cafetière, placards de rangement et étagères, batterie de cuisine complète et vaisselle.

-Chambre:

- Revêtement au sol : carrelages.

**CONTRAT DE LOCATION MEUBLEE SAISONNIERE (Acte sous seing privé - législation : contrats du secteur libre)**  
**Villa "Dolce vita" N°9 - Résidence le Hameau du soleil-34350 VALRAS-PLAGE / VENDRES**

-Lit 2 personnes sur sommier à lattes avec couvre-lit, large penderie, 2 luminaires à la tête du lit et sous-verres aux murs.

**-Salle de bains:**

-Revêtements : au sol : carrelages ; sur les murs : .faïences.  
 -Baignoire avec douchette, lavabo, armoire de toilette, chauffage soufflant, meuble en pin sous lavabo.

**-WC séparés à côté de la salle de bains**

-Revêtements : au sol : carrelages ; sur les murs : .faïences  
 -Revêtement au sol : carrelages.  
 -Chauffe-eau électrique, étagères avec rangement et quelques produits d'entretien

**-Mezzanine à l'étage:**

-Accès par un escalier avec marches et contre-marches 1/4 tournant à droite.  
 -Mezzanine avec deux lits de une personne et un lit de deux personnes.  
 -3 meubles séparés de rangement, un luminaire, sous-verres aux murs, un fauteuil de salon.  
 -Revêtement au sol : carrelages.

**-Divers:**


-A titre de décoration murale sont suspendues diverses reproductions de tableaux de peintres célèbres sous-verre.  
 -Ce logement est entièrement équipé pour recevoir raisonnablement **6 personnes au maximum** (cette capacité ne doit en aucun cas être dépassée)  
 -Les animaux-même de petite taille-ne sont pas admis.  
 La literie est complète sauf la fourniture des draps et taies d'oreillers. Tous les lits sont recouverts de dessus de lits aux mêmes motifs.  
 -La cuisine est équipée de tout le nécessaire sauf serviettes et torchons.

-Toute perte casse ou détérioration de matériel(mobilier, ustensiles de cuisine, vaisselle, etc...)devra être signalée et remplacée aussitôt. De même dans le jardin, il convient de respecter les plantations et éventuellement les remplacer si l'une d'elles était abimée.

**LOCATION**

Cette location est consentie à :



	<b>LOCATAIRES</b> ( compléter ci-dessous-joindre une copie de pièce d'identité pour les titulaires adultes du contrat de location)	<b>PROPRIETAIRES</b>
Nom:		 www.ehlocations.fr
Prénom		
Adresse		
Profession – entreprise –Lieu de travail		
Code postal/Ville		
N° de tél:		
E-Mail –N° de Fax		
	Nombre de personnes au total : -dont adultes : -enfants de moins de 5 ans : -enfants de 5 à 14 ans :	

Propriétaires :



page 2

E-mail : [enneite.tonneit@orange.fr](mailto:enneite.tonneit@orange.fr)

### DATES DE LA LOCATION

-La location débutera le (jour).....(date) ..... à (heure).....  
-La location finira le (jour).....(date)..... à (heure)..... A cette date  
les locaux seront remis à la disposition des propriétaires.  
Ils devront être rendus propres, nettoyés et remis parfaitement en état.

### PRIX DE LA LOCATION

Le montant de la location pour la durée convenue ci-dessus s'élève à:.....euros  
(lettres:.....)  
Payables ainsi: -30% à la réservation au titre de l'acompte soit ..... euros  
(lettres:.....)  
-70% , le solde , 10 jours francs au plus tard avant le début  
de la location soit :.....euros  
(lettres:.....)

### PAIEMENT-DEPOT DE GARANTIE(Caution)

-Les deux paiements:acompte et solde de la location sont à effectuer en espèces par mandat postal auprès d'un bureau de poste au choix des locataires :  
-à l' adresse des propriétaires à Verdun pour le paiement de l'acompte.  
-à l'adresse des propriétaires à Verdun -à Valras pour le paiement du solde. Bien tenir compte des délais de poste pour que le paiement du solde parvienne bien dans les délais fixés ci-dessus : 10 jours francs avant l'entrée dans le lieu.  
-Le prix de la location ainsi fixé ne saurait être dépassé et comprend toutes les charges (eau,électricité,etc...)  
-Une caution de 500.00 € (cinq cents euros) est exigée avec le solde de la location (par chèque et par courrier) pour la location proprement dite. Cette caution pourrait répondre à d'éventuelles dégradations si le logement n'était pas rendu dans un état conforme à l'état des lieux. Une autre caution de 45.00€ est également exigée pour la bonne exécution du ménage en fin de séjour.  
Ces deux chèques de caution ne seront pas encaissés durant la période de location et seront renvoyés aux locataires-s'il n'y a aucun problème-dans le délai de quinze jours à la suite de la location.

### ANNULATION DU SEJOUR

-L'acompte et le solde de la locations dont les montants sont précisés dans ce contrat sont encaissés dès réception .  
-Si les locataires -pour une raison quelle qu'elle soit annulaient la location conclue dans ce contrat- l'acompte et le solde versés resteraient acquis à 100% aux propriétaires et ne donneraient lieu à aucun remboursement, quel que soit le moment du désistement.  
-Si les propriétaires -pour une raison quelle qu'elle soit annulaient la location conclue dans ce contrat- l'acompte versé par les locataires serait remboursé à la valeur de 200%.

## CONCLUSION DU CONTRAT

- Les propriétaires s'engagent donc à louer la villa dès réception:
  - D'un exemplaire du présent contrat, dûment complété
  - de la somme de .....euros au titre de l'acompte.
- RAPPEL:** Le solde de..... euros ,les 2 chèques de caution de 500.00 euros et de 45.00 euros devront parvenir aux propriétaires au plus tard le .....
- En conséquence, Monsieur et Madame..... déclarent accepter cette location selon les termes de ce contrat.

## CLES-ENTREE DANS LES LIEUX /SORTIE-DIVERS

### LES CLES :

- Les 4 clés qui seront confiées aux locataires seront les suivantes:
  - \* Badge plastique de couleur pour l'ouverture du portail automatique d'entrée de la résidence.
  - \* Clé ( laiton) du volet et de la porte-fenêtre d'entrée (même clé).
  - \* Clé (blanche/"Abus") pour le cadenas de la chaîne de sécurité des deux transats, à verrouiller la nuit.
  - \* Clé blanche pour la porte d'ouverture de la véranda.
- Ce trousseau de clés sera confié aux locataires de la façon suivante:
  - \* Soit par envoi postal à l'adresse des locataires quelques jours avant le début de la location.
  - \* Soit par le locataire précédent qui quitterait les lieux .
  - \* Soit par le gardien de la résidence lui-même prévenu précédemment par les propriétaires.
  - \* Soit par les propriétaires eux-mêmes.

*Les dispositions choisies parmi ces 4 possibilités pour la transmission des clés auront été convenues avant la location.*

### ENTREE ET SORTIE -INVENTAIRE :

- L'entrée et la sortie se feront toujours après une vérification de l'état des lieux.
- Cette formalité sera supervisée :
  - Soit par une personne mandatée par les propriétaires .
  - Soit par le gardien de la résidence lui-même prévenu précédemment par les propriétaires.
  - Soit par les propriétaires eux-mêmes.

*Les dispositions choisies parmi ces 3 possibilités pour l'entrée et la sortie auront été convenues avant la location.*

-Si une quelconque anomalie était remarquée par les locataires après l'entrée dans les lieux, il conviendrait de le faire savoir immédiatement aux propriétaires.

-Un inventaire complet ainsi que tous les documents utiles concernant l'utilisation des appareils ménagers, des installations de la maison, etc... se trouvent dans un classeur bleu, rangé dans le buffet en pin du séjour ( tiroir de droite).

### DIVERS:

-Le règlement de copropriété (affiché dans la résidence) doit être respecté, en particulier l'occupation du parking réservé, les heures de fréquentation de la piscine (ouverte du 15 juin au 15 septembre de chaque année) et le port des bracelets, la fermeture des portes de la résidence, le respect des plantations communes et des heures habituelles de calme (8H-22H)

### CONCIERGERIE:

Le concierge de la résidence s'appelle M ..... La conciergerie se situe dans la première villa , à l'entrée à gauche de la résidence (N°99).

**EXECUTION DU CONTRAT**

-Le présent contrat de 5 pages est établi en double exemplaire et il convient de le compléter aux endroits signalés.

Les locataires.

A.....,le.....

Signature,précédée de la mention  
"lu et approuvé"

Les propriétaires.

A.....,le.....

Signature,précédée de la mention  
"lu et approuvé"

